

DE NOUVEAUX MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX : LES FILIÈRES TERRITORIALISÉES



Eric Andrieu, Eurodéputé français socialiste (région Sud-Ouest : Aude), membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, a rédigé un rapport au nom du Parlement européen sur la « marque d'excellence territoriale : vers de meilleures pratiques dans les économies rurales ».

Ce rapport reprend certains modèles clés développés par les Chambres d'agriculture.

36

Ce rapport vise à promouvoir de nouveaux modèles de développement pour les territoires ruraux. Grâce aux outils dispensés par la nouvelle Politique agricole commune (la coopération, l'innovation, l'animation ..) et la politique régionale en complément de l'approche multi-fonds (CSC)*, de nouveaux projets de développement économique basés sur une gouvernance collective pourraient émerger.

Eric Andrieu appelle ainsi la Commission européenne, les Etats membres et leurs administrations régionales à renforcer et mettre en œuvre ces outils permettant de réaliser des projets communs intégrés de développement territoriaux, qui au sein de l'agriculture s'appuieraient sur des filières alimentaires et non alimentaires, « à l'exemple de projets de filières territorialisées ».

Pour les Chambres d'agriculture, la reconnaissance au niveau européen de ces projets de filières territorialisées, est une avancée importante. Ces filières sont en effet le socle du développement territorial, dans la mesure où elles ont comme objectif de fixer la valeur ajoutée dans les territoires, de maintenir et de développer de l'emploi et des activités économiques en milieu rural.

Mieux organisés, les territoires disposent, selon l'Eurodéputé français, de plus de chances pour « tirer un meilleur profit de la mondialisation et des mutations que connaissent nos sociétés ».

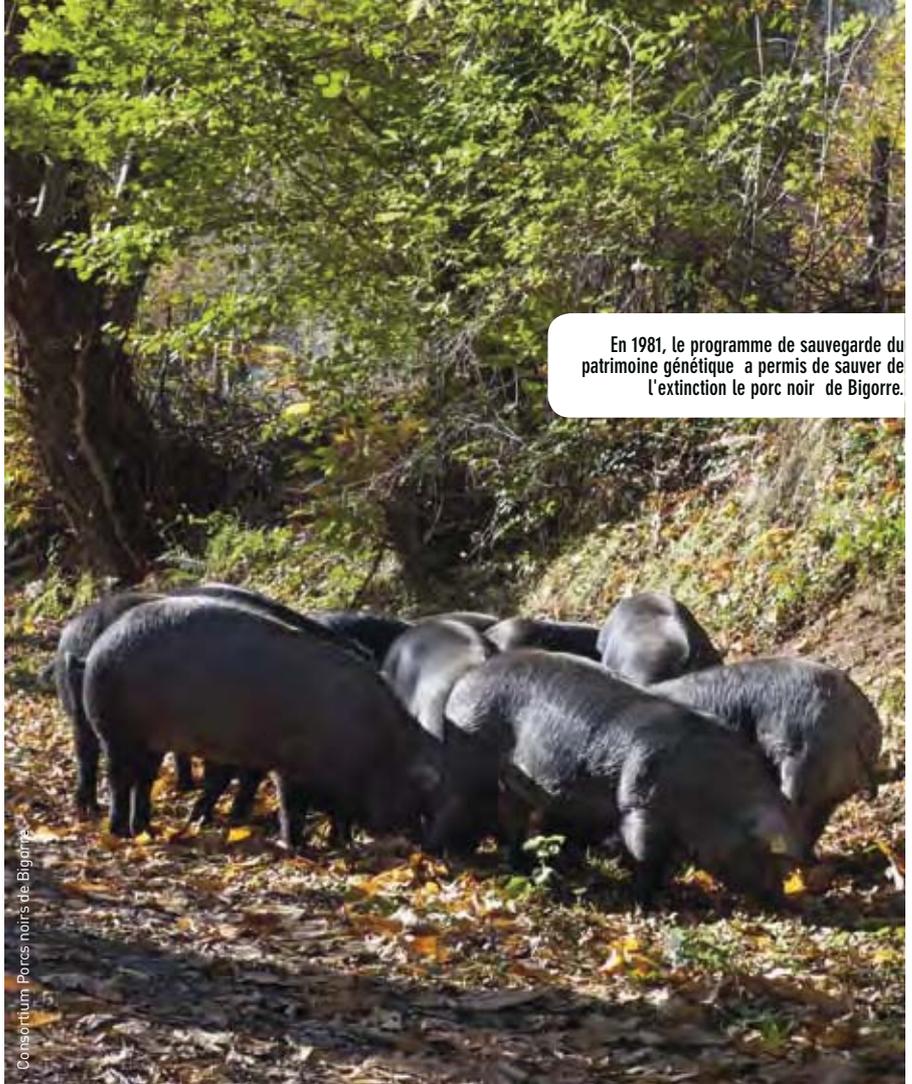
* CSC : le cadre stratégique commun (FEADER, FEDER, FSE, FEAM) permet de financer des projets relevant de plusieurs fonds sur un même territoire, voire sur un territoire rural-urbain.

Les filières territorialisées : un nouveau modèle de développement sur les territoires

Les filières territorialisées visent à soutenir les démarches de projets collectifs agricoles ou forestiers, associant les acteurs d'une filière, de la production à la mise en marché, sur des perspectives de débouchés fiables et rémunérateurs avec des indicateurs objectifs du lien amont-aval et du retour de valeur ajoutée vers les acteurs des territoires, et notamment les agriculteurs.

L'EXEMPLE DES PORCS NOIRS DE BIGORRE

Au début des années 80, il ne restait que deux verrats et une trentaine de truies dans quelques fermes des Hautes-Pyrénées. Aujourd'hui, la filière regroupe 55 élevages, 6500 porcs, représente un chiffre d'affaire de 13 millions d'euros par an et a permis de maintenir et créer 100 emplois. Tout cela a notamment été possible grâce à un appui politique et financier de la région Midi-Pyrénées et de l'Union européenne qui a permis de financer l'animation nécessaire à l'émergence du projet dans le cadre d'un Docup. Cet exemple illustre les besoins d'accompagnement pour ce type de projets : au niveau de l'animation pour faire émerger puis vivre le projet, au niveau des investissements dans les exploitations agricoles et dans les entreprises de transformation et commercialisation. ●



Consortium Porcs noirs de Bigorre

En 1981, le programme de sauvegarde du patrimoine génétique a permis de sauver de l'extinction le porc noir de Bigorre.

Ce que disent les textes européens

- ↘ La notion de **stratégie globale de développement territorial**, entendant se baser sur la mobilisation des ressources locales endogènes pour bâtir un projet de développement transversal mobilisant les acteurs d'un territoire, est apparue en 1996 à la conférence de Cork
- ↘ La notion de **développement territorial** a gagné en importance ces dernières années, notamment par l'inclusion d'une référence plus explicite dans le **Traité de Lisbonne**
- ↘ La politique de développement rural constitutive du second pilier de la PAC a été consacrée par la réforme de **l'Agenda 2000** ; en lien avec la politique régionale, elle est de plus en plus tournée vers des **approches territoriales**
- ↘ La **cohésion territoriale** est devenue un **objectif transversal de l'Union européenne**, auquel les politiques européennes (régionale, agricole, énergétiques ou de transports) doivent contribuer
- ↘ Les projets de **filières territorialisées**, projets de développement économique, initiés par des acteurs agricoles, liés à une filière et qui se croisent avec un territoire, sont citées et reconnues pour la première fois au sein du **Rapport d'initiative parlementaire d'Eric Andrieu**

La voix de l'Eurodéputé

Extrait du communiqué de presse :
Eric Andrieu défend un nouveau modèle de développement des territoires

Prenant appui sur les récents changements apportés par le Traité de Lisbonne, le rapport d'Eric Andrieu considère que le temps est venu de repenser en profondeur la politique de développement rural au sein de la PAC en l'orientant résolument sur une approche territoriale. Il appelle implicitement à un renforcement du second pilier de la PAC pour le futur. >>